



Montauban le 8 novembre 2019

Monsieur l'Administrateur Général
des Finances Publiques
du TARN et GARONNE
M POUX Jean Michel

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la géographie revisitée nouvelle formule, vous maintenez la fusion des SIE de Montauban et Moissac avec l'objectif d'assurer une meilleure visibilité et une plus grande proximité pour les usagers.

Toutefois en fonction de l'avancement des travaux des groupes de travail se fait jour la réalité des conséquences de cette fusion avec le maintien à Moissac d'une antenne.

Il semble que des membres de l'encadrement local se sont rendus dans les Hautes Pyrénées pour tirer les enseignements de l'absorption du SIE de Lannemezan par celui de Tarbes. Mais il apparaît que cette visite s'est limitée à la seule Direction, car les agents du SIE de Tarbes n'auraient pas été consultés ni entendus afin de recueillir leur sentiment sur cette fusion.

Ils nous semble que cela aurait été utile à votre analyse.

Sans y être allés mais en ayant contacté les agents du SIE notamment ceux des RAR (seul les RAR et l'accueil ont été maintenus sur Lannemezan), les conséquences de cette fusion vont être les suivantes :

* le fait qu'il y ait une seule comptabilité à Montauban conduit obligatoirement la mise en place d'un système de sacs pour la saisie des chèques arrivant sur Moissac. Cette situation provoque automatiquement des tâches de gestion complémentaires comme notamment l'augmentation de la saisie de chèques sur des comptes d'attente car les dossiers de créances notamment RAR n'étant pas sur place, il est difficile de les affecter sur le bon compte. Il faut ensuite contacter le collègue gestionnaire pour qu'il réalise la bonne affectation par mail. Charges complémentaires que la direction des Hautes Pyrénées n'avait pas du tout anticipé.

Il arrive parfois que le circuit des sacs soit perturbé c'est dire qu'elles retournent à leur expéditeur sans que leur contenu soit traité, sans exclure le risque de perte qui peut également arriver lors de ces transferts ;

* suite à cette fusion, les coordonnées du service unifié seront forcément celles du SIE de Montauban actuel ainsi tous les documents AMR, relances..... comporteront ces coordonnées y compris ceux concernant les redevables professionnels gérés par l'antenne de Moissac.

En termes de visibilité, nous pensons que les objectifs de la géographie revisitée ne sont pas atteints !!

Dans les Hautes Pyrénées, la direction a dû envoyer des courriers à tous les comptables pour indiquer que le service compétent pour ces contribuables était toujours l'antenne de Lannemezan car l'interrogation était évidente.

Cela veut dire également que tous les appels de téléphoniques vont arriver sur Montauban y compris ceux des contribuables de Moissac et qu'il faudra les transférer sur Moissac mais avec forcément avec une organisation qui va reposer sur les agents de Montauban. Il faut évoquer la surcharge évidente de réception du public professionnel à Montauban qui actuellement se dirige seul vers le guichet d'accueil sans passer par le distributeur de tickets;

* dans la mesure où toutes les activités sont maintenues à Moissac sauf la comptabilité, il est prévu pour la mission RAR de partager le portefeuille global puisqu'on ne peut pas le scinder sous MEDOC, par lettre alphabétique entre Montauban et Moissac. Cela veut dire que si le nom d'un contribuable de CAYLUS commence par une lettre gérée par Moissac, il devra pour un rendez-vous parcourir bien plus que les 30 kilomètres prévus par la géographie revisitée !! Là non plus, nous sommes loin des objectifs prévus ;

* il semble également que dans les discussions du groupe de travail, le SIE de Montauban fermerait au public au 1^{er} janvier 2020 et ne recevrait que sur rendez-vous. Cela semble en totale contradiction avec la discussion que nous avons eue avec vous et le préfet le 21 octobre. Votre position aurait-elle changée ? Cela voudrait dire que l'antenne de Moissac pratiquerait également la seule réception sur rendez-vous !

Sans compter que l'accueil du public par le SIP de Montauban s'en trouvera perturbé par les professionnels qui buteront sur l'accueil SIE fermé !

* Coté applications informatiques, la disparition d'iliad pour l'enregistrement et le suivi du contentieux au profit de « N-e-contact » tout comme le remplacement de la balf du SIE par le même « e-contact » vont également peser sur les charges de travail des agents.

Pour tous les éléments détaillés ci-dessus, il est évident que les conditions techniques de cette fusion ne sont pas remplies et cela conduit à construire des process de travail très complexes et générateurs de perte de temps.

Cette fusion va induire obligatoirement l'alourdissement des tâches pour les agents des SIE qui n'ont pas besoin de cela. Elle va détériorer les conditions du service rendu aux usagers, les procédures métiers et les conditions de vie au travail des agents.

Ainsi et comme vous nous rappelez souvent que vous êtes avant tout pragmatique, nous vous demandons de ne pas fusionner les SIE de Montauban et Moissac au 1^{er} janvier 2020 dans l'intérêt du service public, des usagers et des agents.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération.

Les secrétaires de section de Solidaires, FO , CGT ,CFDT Finances Publiques du Tarn et Garonne.
Stephane Rambeaud
Jean-michel Wiscart
Eric Staropoli
Jean-luc Delagnes